

Communiqué de presse

Zurich, 17 décembre 2020

SF Retail Properties Fund Achat de deux immeubles et location de 1'000m² à Bioggio et Zizers

- **Achat d'un immeuble de Migros à Zollikofen**
- **Arrondissement de surfaces de vente à Marly**
- **Conclusion de nouveaux baux sur 1'000m² à Bioggio et à Zizers**

SF Retail Properties Fund a pu acquérir deux immeubles à Zollikofen et à Marly avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2020. Les immeubles ont une valeur marchande de CHF 16,1 millions et disposent de surfaces de vente et de restauration. À Bioggio et à Zizers, d'autres locataires ont été trouvés. Au 1^{er} décembre 2020, une surface de plus de 400m² à Bioggio a été remise au locataire. À Zizers à la même date, une surface de 600m² a été remise.

Acquisitions

À ce jour, le portefeuille se compose de 90 biens immobiliers répartis dans 20 cantons. Grâce à l'acquisition de Zollikofen et à l'arrondissement à Marly, la valeur du portefeuille peut être augmentée de CHF 16,1 millions. L'objet à Zollikofen est entièrement loué et présente un WAULT de 9,4 ans. Les locataires de cet objet sont Migros, Denner et une surface de restauration, qui élargissent idéalement le portefeuille. Le transfert de propriété a eu lieu au 1^{er} décembre 2020.

Également au 1^{er} décembre 2020, un arrondissement a pu être acté à Marly. Le rachat englobe les surfaces de vente et de restauration au rez-de-chaussée plus des places de stationnement dans le garage. Avec cette acquisition, SF Retail Properties Fund dispose de toutes les surfaces de vente du site. Les sites sont loués à une pharmacie, à un opticien et à l'exploitant d'un café. Le WAULT est de 4,7 ans.

Location

À Zizers, une surface de 600m² a été remise au 1^{er} décembre 2020 à un prestataire de fitness. Le bail a été conclu pour dix ans et dispose d'une option de prolongation de cinq ans. La locataire a déjà une grande expérience de l'exploitation et de la gestion de studios de fitness et offre à la population une nouvelle prestation de service précieuse. À Bioggio, on a trouvé pour le 1^{er} décembre 2020 un locataire pour une surface de location de 400m². Le locataire utilise la surface pour des prestations de logistique et de service et examine actuellement la location de surfaces commerciales supplémentaires.

Informations supplémentaires

Thomas Lavater

Portfolio Manager Direct Real Estate

Swiss Finance & Property Funds AG

lavater@sfp.ch

Urs Kunz

Head Client Relationship Management & Marketing

Swiss Finance & Property Group AG

kunz@sfp.ch

SF Retail Properties Fund

SF Retail Properties Fund investit dans des biens immobiliers offrant des surfaces de vente destinées au commerce de détail, dans toute la Suisse. Cela englobe également les locaux accessoires et places de stationnement nécessaires à l'exploitation. Parallèlement aux surfaces de vente destinées au commerce de détail, ces immeubles peuvent également comporter des locaux pour le commerce et l'artisanat, des bureaux ou des logements. Informations supplémentaires sur www.sfp.ch.

Disclaimer

SF Retail Properties Fund (ISIN CH0285087455) est un fonds de placement de droit suisse de type «fonds immobilier» au sens de l'art. 25 ss et de l'art. 58 ss de la loi fédérale sur les placements collectifs du 23 juin 2006 (LPCC). Ce communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du Code suisse des obligations ou des art. 27 ss du Règlement de cotation du SIX Swiss Exchange, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou un document contenant des informations essentielles à l'attention des investisseurs (Key Investor Information Document ; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs. Les documents seuls déterminants quant à une décision en matière d'investissement peuvent être obtenus auprès de Swiss Finance & Property Funds AG. Les investissements dans des produits financiers comportent différents risques, la perte potentielle du capital investi en faisant partie. Le prix, la valeur et la rentabilité des placements collectifs de capitaux sont soumis à des variations. Les performances du passé ne constituent pas des indicateurs de l'évolution future et n'offrent aucune garantie quant aux performances à venir. Swiss Finance & Property Funds AG ne se porte pas garante de la réalisation effective des augmentations de valeur attendues. Des informations détaillées sur le commerce de titres et les investissements dans des placements collectifs de capitaux peuvent être consultées dans la brochure « Risques particuliers dans le commerce de titres » de l'Association suisse des banquiers. Les informations données dans cette publication proviennent de sources considérées comme fiables par Swiss Finance & Property Funds AG. Swiss Finance & Property Funds AG n'assume toutefois aucune garantie explicite ou implicite quant au fait que les informations et les données publiées sont correctes, complètes, précises et actuelles. Swiss Finance & Property Funds AG ne se porte pas garante d'éventuelles pertes ou d'éventuels dommages (dommages directs, indirects ou consécutifs) provenant de la distribution de ce document ou de son contenu ou en lien avec la distribution de ce document. Les informations données dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans annonce préalable. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux Etats-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Des parts de placement collectifs de capitaux ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis et sur leurs territoires. Des parts du fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des Etats-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux Etats-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujetties à l'impôt sur le revenu étasunien, ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Security Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les Etats et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.